



Restauration et création de mares sur les communes du Val de Besbre

Dans le cadre de l'Appel à projet pour l'accompagnement des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier porte un second projet de restauration et création de mares sur les communes du Val de Besbre, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans l'Allier, les mares sont encore présentes mais beaucoup d'entre elles ont disparu (comblement, envahissement par la végétation...) et pourtant, autrefois, elles étaient pleinement intégrées dans la vie agricole et rurale.

Les avantages de la restauration des mares

- Offrir un abreuvement de bonne qualité pour le bétail ;
- Réhabiliter des points d'eau et des habitats favorables à la faune sauvage ;
- Recréer un véritable écosystème fonctionnel : les batraciens, libellules et certaines plantes devenues rares s'installent de nouveau ;
- Valoriser un élément clé du paysage bocager bourbonnais.

Financés
à 100% !

En pratique, les travaux à réaliser

Les travaux de départ les plus couramment réalisés sont les suivants :

- coupe sélective de la végétation sur les berges pour avoir un bon équilibre entre ensoleillement et ombrage (abattage d'arbres, débroussaillage et broyage...) ;
- curage de la vase en variant les profondeurs pour retrouver l'état initial de la mare ;
- façonnage d'une partie des berges en pente douce.

Liste des communes :

- Châtel Perron
- Chavroches
- Diou
- Dompierre-sur-Besbre
- Jaligny-sur-Besbre
- Saint-Pourçain-sur-Besbre
- Thionne
- Treteau
- Trézelles
- Vaumas

Comment ça se passe ?

Si vous êtes intéressés pour restaurer, voire créer, des mares sur vos parcelles, celles-ci doivent se trouver sur les communes du Val de Besbre.

Dans ce cas, merci de prendre contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier. Un rendez-vous sera alors organisé afin de faire l'état des lieux et prévoir les travaux avec vous.